

Guerre de l'Angleterre dans l'Afrique du Sud

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Revue Militaire Suisse**

Band (Jahr): **24 (1879)**

Heft (5): **Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue Militaire Suisse**

PDF erstellt am: **17.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-335011>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Les autres prescriptions et demandes sont identiques à celles posées pour la poudre d'artillerie.

Guerre de l'Angleterre dans l'Afrique du Sud.

L'Angleterre n'a pas seulement fini son équipée militaire dans l'Afghanistan, que déjà elle est obligée d'en recommencer une contre un peuple non civilisé, pour la garantie de ses colonies.

La guerre au Cap contre les Zoulous a été déclarée, les Anglais ont déjà passé les frontières du pays appartenant au roi Cetewayo.

L'Angleterre ne retirera ni grands gains, ni grande gloire de cette guerre, et la presse du jour rend parfaitement les sentiments de l'opinion publique, lorsqu'elle déclare que la mère-patrie eut préféré voir les réclamations tranchées d'une manière pacifique. Il est à prévoir que cette campagne ne se fera pas sans de grands sacrifices en hommes, en finances et en temps, pour aboutir à peu de profit au point de vue militaire, aussi ne consacrerons nous que peu de lignes à cette campagne. Ce qui nous a engagé à nous occuper aujourd'hui de cette question, c'est principalement l'organisation de l'armée du roi Cetewayo qui, à plusieurs points de vue, est digne d'intérêt.

Avant de passer plus spécialement à l'organisation militaire, nous voulons récapituler brièvement les faits qui occasionnèrent le *casus belli*. Pour cela nous devons retourner en arrière, à la campagne que l'Angleterre dut soutenir ces dernières années contre un autre chef nommé Secocoeni. Ce chef Zoulou indépendant régnait sur le pays s'étendant entre les fleuves l'Oliphant et le Steelpatts. Depuis longtemps déjà il vivait en mésintelligence avec les Boërs hollandais établis dans le Transval qui, en 1876, soutinrent avec quelques avantages une campagne contre lui. L'année après, une sorte de paix désavantageuse pour la république fut conclue; elle laissa au chef l'idée que les blancs craignaient sa puissance.

Après la prise en possession de la république par les Anglais, ceux-ci furent avertis que Secocoeni entretenait des intelligences suspectes avec le roi Cetewayo et avec sa sœur Leyowana, une autre reine indépendante, dont le but était une surprise commune des possessions anglaises.

En effet, les Zoulous firent une invasion, en février 1878, depuis les pays de Secocoeni et de Leyowana, dans la colonie Britannique, aux environs du fort Weleer.

En même temps les Zoulous inquiétèrent systématiquement le district de Lydenburg. Le gouvernement anglais décida de prendre aussi l'offensive et envoya contre eux un corps de troupes, depuis Lydenburg, sous les ordres du capitaine Clark. L'attaque du *Kraal* de Leyowana n'eut pas de résultats; les Anglais furent obligés de prendre une position d'observation et d'attendre des renforts. Un demi-bataillon du 90^e régiment fut envoyé à Middlebourg; le colonel Rowlands reçut le commandement supérieur des troupes de blocus. Secocoeni fut, par cela, réduit à quelques routes d'accès, et réussit cependant

à faire plusieurs incursions pleines de succès sur les possessions britanniques. Rowlands chercha à bloquer le Kraal de Secocoeni, mais la sécheresse et le manque de vivres l'obligèrent à se retirer. Comme cette querelle avec Secocoeni existait déjà sous l'autorité hollandaise, le différend fut repris comme héritage par le gouvernement anglais. Il s'agissait de frontières.

Le territoire du roi Cetewayo est baigné à l'est par l'Océan Indien, au sud-ouest par le fleuve le Tugela, au nord-ouest il est limité par des hauteurs s'étendant entre le Tugela et le Pongola et au nord par une ligne partant du Pongola jusqu'à la mer. Au sud de ce district se trouve Natal, à l'ouest le Transval, au nord le pays des Zwazis. Depuis plusieurs années, les Zoulous réclamaient comme leur appartenant une bande de pays s'étendant depuis leurs frontières actuelles jusqu'à l'embouchure du Bloodriver, dans le Pongola. Mais les Boërs hollandais n'admirent jamais cette réclamation, une commission d'experts la tranchant en faveur de ces derniers. Le roi Cetewayo ne se soumit cependant pas à cette décision ; il entreprit plusieurs incursions et traita les autorités anglaises du Cap avec beaucoup de mépris. Ces dernières tâchèrent de régler de nouveau le différend à l'amiable, mais Cetewayo, se confiant dans ses forces militaires, refusa d'entrer dans de nouvelles négociations, et voilà comment la guerre éclata de fait.

Une petite brochure fut publiée, par le commandant en chef des troupes anglaises au Cap, sur l'organisation et les forces de l'armée des Zoulous. Elle est estimée à environ 40 à 50,000 hommes. Cetewayo introduisit despotiquement dans son pays le service obligatoire pour tous et forma ainsi un Etat militaire complet. Dans divers intervalles de 2 à 5 ans, tous les garçons ayant dépassé 14 ou 15 ans, sont pris et réunis en un régiment. Un de ces régiments est réparti dans un Kraal militaire et là incorporé dans un corps formé d'un à plusieurs régiments, où il est logé dans un nouveau Kraal, donnant le nom à un nouveau corps formé par des régiments futurs. Le régiment seul ne reçoit jamais de recrues, aussi diminue-t-il successivement à mesure que, par diverses causes, des vides se produisent. Pour cela, la plupart des anciens régiments ne peuvent-ils plus entrer en campagne.

Actuellement, l'armée est divisée en 12 corps et 2 régiments ; 5 de ces corps ne sont formés cependant que d'un régiment chaque et, vu cela, peuvent à peine être pris en considération. L'organisation du régiment ou du corps est à peu de chose près la même. Les divers corps sont de différentes forces, qui varient de 10 à 200 compagnies ayant en moyenne 50 hommes. Dans chaque corps, ou dans les Kraals formés d'un seul régiment, le régiment est commandé par un commandant supérieur, un 2^e commandant et deux commandants d'aile. Dans chaque compagnie, se trouvent un capitaine et trois officiers subalternes. Lorsque le corps est formé de plusieurs régiments, il est commandé comme il vient d'être dit pour le régiment. Souvent aussi des commandants du corps sont pris dans les commandants des régiments. Chaque régiment a un uniforme différent et porte un nom particulier comme : *Crieur, Voyageur, Coureur*, etc. En ce mo-

ment, le nombre des régiments est de 33, dans 7 desquels ne se trouvent que des hommes ayant 60 ans et plus. Les 26 autres peuvent fournir environ 40,000 hommes de troupe bonne pour entrer en campagne. Il ne s'y trouve que 2400 hommes environ de 50 à 60 ans. Les Zoulous sont connus comme un peuple fort, courageux et vaillant, supportant bien les fatigues.

Le roi Cetewayo règne avec un tel despotisme sur son peuple que celui-ci ne sert qu'à des buts guerriers. Il ressort de là que personne dans l'armée ne peut se marier avant d'avoir atteint 40 ans. C'est seulement quand tout le personnel d'un régiment a dépassé cet âge qu'il reçoit du roi la permission de se marier, et cela en même temps avec des femmes imposées à chacun. Cette loi a pour résultat qu'une masse de Zoulous, hommes et femmes, désertent sur le territoire britannique et s'y fixent.

Les régiments *non mariés* portent des boucliers blancs et les cheveux naturels, les *mariés* des boucliers de couleur et les cheveux frisés artificiellement. L'instruction de la troupe est des plus précaire et pour ainsi dire sans forme tactique. La principale formation se compose d'un fort groupe serré comme réserve, duquel part, de chaque côté, une aile avancée en forme de corne de bœuf. L'armement, grâce à l'esprit d'égoïsme des négociants Anglais et Portugais, est assez bon. Les Zoulous possèdent une masse de fusils et même l'artillerie ne doit pas leur manquer.

En fait de forces anglaises actuellement disponibles au sud de l'Afrique, lord Chelmsford possède 5000 hommes Anglais et 8000 naturels. Dans les troupes anglaises se trouvent un grand nombre de volontaires. Les naturels sont organisés en corps de 2000 hommes, dans lesquels se trouvent répartis 180 Européens.

A Caraborin ne se trouvent que deux corps, chacun de 80 hommes, avec chevaux ; l'artillerie et le génie n'y sont pas représentés dans une plus grande proportion. Les fusées seront souvent employées pour l'attaque ; comme dans l'Afghanistan, elles doivent répandre la terreur dans les rangs des sauvages.

Les Anglais sont exposés à de grandes difficultés de tous genres par le manque de train, de places de ravitaillement, de correspondances en arrière et par l'éloignement de la mère-patrie. Cependant, avec ce peu de forces, ne leur sera-t-il pas difficile de vaincre un ennemi relativement aussi ignorant et peu civilisé.

(*Deutsche Herres Zeitung.*)

Le camp de Bruck.

Sa majesté l'empereur d'Autriche a décrété, le 15 janvier 1878, que le camp de Bruck sur la Leitha serait occupé périodiquement dans l'année 1879 par les troupes indiquées ci-après.

Pendant toute la durée de la I^{re} période ces troupes exerceront l'école de compagnie ; pendant la II^e, l'école de compagnie et l'école de bataillon ; pendant la III^e, jusqu'au 19 juillet inclusivement, l'école de bataillon et l'école de régiment ; pendant la IV^e, les différentes armes seront combinées.